MAIRIE
DE
SAVIGNAC-DE-L'ISLE

« FLASH INFO N°16

RAPPEL

Mesures municipales

Mairie

La Mairie n'est pas ouverte au public mais reste joignable par téléphone le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h/12h-14h/17h

TEL : **05.57.84.25.90** ou **09.66.95.25.90**

N° URGENCES **06.70.17.28.10**

Salle des Fêtes, salle des associations, salle de réunion sont fermées

L'aire de jeux (city-stade, tennis, terrain de foot) est interdite au public

Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :

Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible ;

Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;

Se rendre auprès d'un professionnel de santé ;

Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables, ou pour un motif familial impérieux, dûment justifié, à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;

Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement.

L'attestation individuelle, Elle doit être remplie pour chaque déplacement non professionnel

La Mairie a mis à votre disposition des attestations dans une enveloppe à la porte d'entrée

La CALI organise un portage de repas pour toutes personnes fragiles de plus de 75 ans et aussi pendant cette période de confinement pour les personnes malades et vulnérables.
Pour toutes informations vous pouvez joindre la Mairie ou le CIAS/CALI au 05.57.55.57.33 ou 05.57.55.61.97
portage@lacali.fr

smicval

Collecte en porte à porte

Le service de collecte des Ordures Ménagères (bac marron) ne s'arrête pas.

Néanmoins, pour pouvoir poursuivre les collectes dans la durée, le Smicval a décidé de **limiter son service au strict nécessaire**.

***Les pôles de recyclage sont fermés**

***La collecte des Recyclables (bac jaune) est suspendue jusqu'à nouvel ordre**

Merci de conserver vos bacs/sacs à domicile et ne plus les présenter à la collecte.

ADOPTONS LES BONS GESTES !

Nous mettons tout en oeuvre pour maintenir la continuité de votre service public, merci de nous aider à faciliter le travail des agents de collecte :

* **Veillez à fermer vos sacs d'ordures ménagères** à l'intérieur de votre bac marron.
* **Ne placez pas d'encombrants ni de végétaux** dans votre bac ou à côté de votre bac destiné aux ordures ménagères.
* **Ne placez pas de sacs en dehors** du bac d'ordures ménagères.
* **Conservez vos bacs jaunes** (recyclables/emballages/papiers) à votre domicile, et, si votre bac est plein, stockez vos recyclables dans des sacs jaunes ou des cartons en attendant que la collecte reprenne.

Pour garantir les bonnes relations de voisinage, l'usage de tous les outils ou appareils susceptibles de provoquer une gêne (les tondeuses, tronçonneuses, etc.) en raison du bruit qu'ils impliquent n'est possible que :

- les jours ouvrables : de **8 H 30 à 12 H 00** et de **14 H 00 à 19 H 30**
- les samedis : de **9 H 00 à 12 H 00** et de **14H 00 à 19 H00**
- les dimanches et jours fériés : de **10 h 00 à 12 H 00** uniquement

(Extrait de l'arrêté préfectoral du 8 Mars 1990)

17, Le Bourg 33910 SAVIGNAC DE L'ISLE – Tel/fax: 05.57.84.25.90 – 09.66.95.25.90
mail: mairie-de-savignac@orange.fr
Site internet **mairie-savignacdelisle.fr**